



**RAPPORT FINAL DU
SEMINAIRE DE FORMATION DES ACTEURS DU SECTEUR DE
SECURITE ET LEADERS COMMUNAUTAIRES SUR
L'EDUCATION AUX DROITS DE L'HOMME, L'EDUCATION A
LA PAIX, LA NON VIOLENCE ET SUR LES
RESPONSABILITES CIVIQUES DES CITOYENS AU NORD
KIVU.**

Financé par National Endowment for Democracy

Du 27 au 29 février et du 06 au 08 mars 2014

Mars 2014

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	i
0. SIGLES ET ABBREVIATIONS.	iii
REMERCIEMENTS.	iv
I. INTRODUCTION GENERALE.	1
II. BUTS DES ATELIERS DE FORMATIONS	3
II. 1. Objectifs généraux (overall objectifs)	3
II.2. Objectifs spécifiques des ateliers	3
III. APPROCHES METHODOLOGIQUES.....	4
IV. ATTENTES ET CRAINTES DE PARTICIPANTS.....	4
V. OUVERTURE DE L'ATELIER	4
VI. CODE DE BONNE CONDUITE	5
VII. DEROULEMENT DES 'ATELEIRS DE FORMATION SUR L'EDUCATION AUX DROIT DE L'HOMME, LA PAIX ET LES RESPONSABILITES CIVIQUES DES CITOYENS.	5
VII.1 DEROULEMENT PROPREMENT DIT SUR LES DIFFERENTS THEMES CHOISIS	5
VII.2 ATELIER DE FORMATION A MINOVA, en date du 27 au 29 février 2014.....	6
VII.3 SYNTHESE DES COMMUNICATIONS ET CAPITALISATION DE RESULTATS.	7
<i>VII.3.1 Le premier thème intitulé l'éducation aux droits de l'homme, à la paix et à la non-violence, a été axé sur 4 points à savoir : la définition des droits de l'homme, la protection des droits de l'homme, l'éducation à la paix et à la non-violence.</i>	7
<i>VI.3.2 Le deuxième thème ayant trait aux Instruments Juridiques Internationaux, régionaux et Nationaux relatifs aux droits de l'homme et les mécanismes de protection, 8</i>	8
<i>VII.3.3 Le troisième thème : sur le rôle des acteurs de sécurité dans la promotion des droits de l'homme.</i>	8
<i>VII.3.4 Le quatrième thème, a consisté en la présentation du guide de formation destiné aux agents du secteur de sécurité.</i>	9
<i>VII.3.5 Le cinquième thème, notion d'éducation à la démocratie à l'état de droit et à la bonne gouvernance.....</i>	9
<i>VII.3.6 Le 6eme thème enfin, a porté sur le rôle des cours et tribunaux dans la lutte contre la corruption.....</i>	10
VIII. RESULTATS ET IMPACT DES ATELIERS SUR LE CHANGEMENT DE COMPORTEMENT DES ACTEURS CIBLES (FARDC, POLICE , AGENT DE RENSEIGNEMENT ET SERVICE DE MIGRATIONS).	10
VIII.1 TRAVAUX EN CARREFOUR	10
VIII.2 CAPITALISATION DE RESULTATS DE TRAVAUX EN CARREFOUR.....	11
IX. RECOMMANDATIONS GENERALE DU PREMIER ATELIER DANS LE TERRITOIRE DE MASISI ET KALEHE.....	12
IX.1 Au gouvernement de la République démocratique du Congo	12

IX.2 AUX ONG DE DROITS DE L'HOMME ET PARTICULIEREMENT L'ONG CADERCO.....	12
IX.3 AU BAILLEUR DE FONDS (NED).....	13
X. RESOLUTIONS PRISES AU COURS DE L'ATELIER PAR LES ACTEURS DE LA SECURITE POUR FAIRE AVANCER LE DROITS HUMAINS ET LES LIBERTES FONDAMENTALES.....	13
IIEME PARTIE : ATELIER DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS DE LA SECURITE SUR L'EDUCATION AUX DROITS DE L'HOMME, L'EDUCATION A LA PAIX, ET LES DROITS ET RESPONSABILITES CIVIQUES DES CITOYENS DANS LE TERRITOIRE DE NYIRAGONGO DU 06/03 AU 08/03/2014.....	14
SYNTHESE DES EXPOSES.....	14
THEME 1 : NOTIONS GENERALES SUR LA PAIX ET TRANSFORMATION DE CONFLITS DANS LE CONTEXTE ACTUEL.....	14
I.1 Rappel sur la définition de la paix dans le contexte du Nord Kivu.....	14
I.2 Conséquences de l'absence de paix au Nord Kivu :.....	14
I.3 Conclusion	15
I.4 NON VIOLENCE ET GESTION PACIFIQUE DES CONFLITS	15
I.5 Aspect positif du conflit.....	16
I.6. La gestion des conflits.....	17
THEME 2 : LES METHODES ET TECHNIQUES DE TECHNIQUES DE PLAIDOYER.....	19
Panel des 4 questions aux participants et capitalisations des travaux en carrefour:	20
THEME 3 : ROLES DES ACTEURS DE LA SECURITE DANS LA PROMOTION DES DROITS HUMAINS.....	22
RECOMMANDATIONS GENERALE DE L'ATELIER DANS LE TERRITOIRE DE NYIRAGONGO.....	23
THEME 4: LA REFORME DU SECTEUR DE SECURITE AU NORD KIVU.....	24
SYNTHESE ET RECOMMANDATIONS DE L'ATELIER SUR LE THEME DE LA REFORME DU SECTEUR DE LA SECURITE AU NORD KIVU.....	24
Résolutions prises et recommandations des participants lors de travaux en carrefour et panel d'échanges avec les acteurs du secteur de la sécurité.....	25
XI. CONCLUSION GENERALE DE LA FORMATION.....	28
ANNEXE 1 : PROGRAMME DE L'ATELIER DE RENFORCEMENT DES ACTEURS DU SECTEUR DE LA SECURITE SUR LA PAIX, LA PROMOTION DU DROIT DE L'HOMME ET DE LA NON VIOLENCE DU 27 au 29/03 à Minova et du 07 au 09/03 à Nyiragongo.....	29
ANNEXE 2 : LES IMAGES PHOTOS DE L'ATELIER.....	31
Annexe 3 : Echantillon liste de présence pour l'atelier et journée d'éveil à la citoyenneté JEC.....	33

0. SIGLES ET ABBREVIATIONS.

ANR	: Agence Nationale de Renseignement
AS	: Acteurs de sécurité
CADERCO	: Centre d'appui pour le développement rural et communautaire
DDR :	Désarmement, Démobilisation et Réinsertion.
DGM	: Direction Générale des Migrations
DUDH	: Déclaration universelle des droits de l'homme
FARDC	: Forces armées de la République Démocratique du Congo
NED	: National endowment for democracy
N-K	: Nord Kivu
OUA	: Organisation de l'Unité Africaine
PNC	: Police Nationale Congolaise
RSS :	Réforme du secteur de Sécurité.
RSS	: Réforme du secteur de sécurité
U.A	: Union Africaine

REMERCIEMENTS.

De manière particulière, l'ONG CADERCO tient à remercier la Fondation Nationale pour la Démocratie(NED USA) qui a accepté de financer ces assises portant sur la promotion de droits humains dans le secteur de la sécurité au Nord Kivu plus particulièrement dans les zones sortants de la guerre où se commettent des graves violations civiles et des violations de droits de l'homme.

Nous présentons tous nos sentiments de gratitude à cette organisation internationale qui ne cesse de soutenir les initiatives d'appui à la démocratie pour faire progresser la libertés de chacun citoyen dans le monde et particulièrement dans notre pays la RDC où les institutions démocratiques sont encore très fragiles. Nos sentiments de remerciements s'adresse aussi particulièrement aux officiers militaires de la FARDC dans le territoire de Masisi et Nyiragongo qui ont acceptés nos invitations malgré leurs lourdes taches et obligations , ces derniers ont répondu pendant 3 jours pour chaque formation en vue d'apporter un changement sur le mode de protection de population civile, de la participation la consolidation de la paix et de la non-violence dans leurs zones respectives , mais aussi de la mise en applications des normes nationaux et internationaux de la protection de droits de l'homme,

Nous ne manquerons pas à remercier les agents de renseignements militaires et civiles, mais aussi l'auditeur militaire qui a accepté de rehausser de sa présence à nos formations pour élucider les rôles des Forces armées dans la consolidation de la paix, dans le rétablissement de l'autorité de l'état et dans la protection des populations civiles et de leurs biens.

Enfin, nos remerciements s'adressent aux différents intervenants à Minova et Nyiragongo qui ont abandonné leurs responsabilités pour partager leurs connaissances sur l'éducation aux droits de l'homme en faveur des officiers du secteur de la sécurité, mais aussi à l'équipe du CADERCO pour la participation logistique à l'organisation de l'atelier.

I. INTRODUCTION GENERALE.

Depuis plusieurs années, la RDC particulièrement la province du nord Kivu vient de traverser une crise multiforme caractérisée par des violations flagrantes de droits de l'homme dont les acteurs du secteur de la sécurité sont accusés comme les principaux auteurs de violations.

Avec la situation politique du pays caractérisée par la corruption, la mauvaise gouvernance et d'autres maux sociaux, les populations locales ne bénéficient pas de leurs droits les plus fondamentaux et sont victimes de leurs droits au lieu de les influencer tant que principaux bénéficiaires.

Le développement socio-économique de la population doit passer par le respect strict des droits de l'homme à travers la mise en application par les tenants du pouvoir, des instruments juridiques, nationaux et internationaux régissant la protection des droits de l'homme, la promotion d'une culture de la paix, de la non-violence et du respect des droits et libertés fondamentaux des citoyens pendant cette période de rétablissement de l'autorité de l'Etat et de stabilisation.

La promotion de droits humains dans la province du Nord Kivu devrait être la préoccupation majeure des acteurs de la sécurité notamment les formes armées de la FARDC, de la police et des services administratifs de sécurité et des autorités judiciaires pour garantir le droit de l'homme et le développement dans les zones post conflits.

Dans le contexte de crise politique, les acteurs de la sécurité notamment la FARDC, la Police, les agents de renseignement sont souvent accusés des auteurs des graves violations des droits de l'homme dans les territoires de Rutshuru, Masisi, Nyiragongo et Walikale.

Ce rapport avait aussi comme finalité de sensibiliser les membres du secteur de la sécurité notamment la police, la FARDC, le DGM, le service de renseignement et les dirigeants communautaires sur les droits de l'homme et responsabilités civiques des citoyens ainsi que sur les rôles de la police et l'armée dans la réforme du secteur de sécurité.

Dans le même angle d'idées, ces acteurs ont été outillés en documentation portant protection de droits de l'homme, les rôles de la FARDC et police dans le rétablissement de la paix, sécurité et de l'état de droits en veillant sur le respect et la protection de droits de l'homme.

Plusieurs thèmes ont été développés sur les droits civiques entre autre les droits, protection et privilèges **accordés à tous les citoyens Congolais** par la constitution Congolaise et autres instruments régionaux et internationaux dans leurs relations à l'Etat Congolais qui doit les protéger pour éviter toute discrimination¹

Pour atteindre cet objectif, 2 ateliers ont été simultanément organisés l'un dans le territoire de Nyiragongo et l'autre dans le territoire de Masisi – bord du lac et Minova portant sur le renforcement des capacités de la FARDC, de la police et acteurs de la société civile sur l'éducation aux droits de l'homme, la paix, la non-violence et sur les responsabilités civiques de citoyens, mais aussi sur leurs rôles dans la promotion de droits de l'homme en période post conflits armés.

Pour contribuer à la réduction de cas de violations de droits de l'homme dans la province particulièrement dans les territoires post conflits armés, l'ONG CADERCO avec le financement organise une série de formation de renforcement des capacités en premier lieu en faveur des officiers de la FARDC,, la police et leurs unités de base afin sur plusieurs thématiques ayant trait à l'éducation aux droits humains et à la réforme du secteur de la sécurité.

En second lieu, CADERCO à organiser des séances de formations en faveur des leaders communautaires sur les notions fondamentales de la citoyenneté, les responsabilités civiques d'un citoyens et sur les rôles de la société civile dans la protection et promotion de droits de l'homme. Les séries des séances de formation de renforcement de capacités ont regroupé les acteurs de territoire de Nyiragongo et du territoire de Masisi particulièrement sur l'axe bord du lac, le groupement Buzi dans le territoire de Kalehe et les activités de monitoring dans le territoire de Masisi Ouest.

Les différents acteurs (officiers, de l'armée, de la police Nationale Congolaise), les autorités politico administratives et les hauts responsables de services de renseignements civiles et militaires ont compris chacun ses rôles et responsabilités en matière de protection des civiles et de groupes vulnérables en particulier en veillant sur l'application de lois en vigueur.

Qui à leur tour auront à organiser des séances de restitutions auprès de leurs unités de base respectives et que les leaders communautaires feront de même auprès de la population de leurs entités.

2. Différents thématiques développées au cours des ateliers en faveur des acteurs de la sécurité (FARDC, POLICE, Direction générale de Migration, Agence Nationale de renseignements, les auditeurs militaires, le corps judiciaires et les dirigeants communautaires).

De manière spécifique les différents ateliers ont porté essentiellement sur les thèmes ci- après :

L'éducation aux droits de l'homme, à la paix et à la non-violence en faveur des officiers du secteur de la sécurité (FARDC, PNC, ANR, et auditorat militaire),

Les instruments juridiques internationaux, régionaux et nationaux sur les droits de l'homme et les mécanismes de protection en faveur des officiers militaires et leurs unités de base qui commettent des graves violations de droits de l'homme (viol et violence sexuelle, le recrutement et utilisation d'enfants comme soldats, le crime contre l'humanité et crime de guerre),

Les infractions de droits communs,

Méthodes et techniques de plaidoyer,

La vulgarisation de la constitution de la RDC aux officiers de la Police Nationale Congolaise, et aux Forces Armées de la République FARDC,

Le rôle des acteurs du secteur de sécurité dans la promotion des droits de l'homme ;

La présentation du guide de formation élaboré par CADERCO à l'intention des Forces Armées et les mécanismes de protection de droits de l'homme ;

Notion générale sur l'éducation à la citoyenneté, d'éducation à la démocratie, à l'état de droit et à la bonne gouvernance ;

Le rôle des cours et tribunaux dans la lutte contre la corruption.

Les ateliers ont été facilités par 4 intervenants à l'occurrence Mr Patient, Me Phidias, Me Goyon, Mr Oswalde, et d'un modérateur nommé au nom de Mr Walter Kikaya et enfin 3 agents du CADERCO qui ont assuré la logistique et l'administration des ateliers thématiques.

II. BUTS DES ATELIERS DE FORMATIONS

II. 1. Objectifs généraux (overall objectifs)

Les séminaires ateliers avaient pour objectifs globaux, au regard des préoccupations sécuritaire dans les zones post conflits du nord Kivu notamment le territoire de RUTCHURU, NYIORAGONGO et Masisi de renforcer les capacités des acteurs de la sécurité notamment les Forces Armées, les acteurs de la société civile et les leaders communautaires sur les notions fondamentales des droits de l'homme, de l'éducation à la paix et à la non-violence et de rôles des acteurs de la sécurité dans la promotion et respect de droit de l'homme dans leurs zones respectives. Il sied de rappeler que les différents intervenants facilitateurs ont expliqué le contour d'ateliers thématiques dans les 2 territoires en démontrant que ces derniers visent à renforcer les capacités se retrouvant dans le chef des participants.

II.2. Objectifs spécifiques des ateliers

Les ateliers se sont attelés sur les objectifs spécifiques suivants :

- Inculquer les agents des services de sécurité les notions fondamentales des droits de l'homme et de mécanismes juridiques Nationaux et Internationaux,
- Former les dirigeants communautaires, les autorités administratives et membres de la société civile sur l'éducation à la paix et cohabitation pacifique inter communautaire, et sur les rôles et responsabilités civiques d'un citoyen.
- Donner aux agents du secteur de sécurité des leaders communautaires et des autorités politico-administratives des informations utiles sur les conventions internationales, régionales et les instruments juridiques nationaux, ainsi que leurs mécanismes respectifs ;
- Procurer à ces fonctionnaires le guide de formation aux mécanismes de protection de droits de l'homme ;
- Formuler des recommandations susceptible, à l'examen de l'état des lieux, de faciliter la mission des agents du secteur de sécurité en vue d'une approche sécuritaire conforme aux lois et règlements et par conséquent, de contribuer au respect de droits humains, et à la lutte contre les violences, à la consolidation de la paix et à la cohabitation pacifique.

III. APPROCHES METHODOLOGIQUES.

Les facilitateurs tout au long du déroulement des ateliers ont eu à user de la méthodologie participative qui s'est passé de la manière suivante :

- L'exposé de la matière ;
- Questions et réponses sur les notions fondamentales de droit de l'homme et le rôle de chaque service dans le rétablissement de la paix et de l'Etat de droit,
- Discussion avec le groupe en panel d'échange
- Travailler avec le groupe en séances de carrefour sur certaines questions de droits de l'homme, d'éducation à la paix et à la non-violence.

IV. ATTENTES ET CRAINTES DE PARTICIPANTS.

Attentes	Craintes
<ul style="list-style-type: none"> ○ Etre très outillés sur les notions de droits de l'homme. ○ Se voir dotés quelques instruments juridiques nationaux, régionaux et internationaux relatifs aux droits de l'homme. ○ Avoir des attestations de participation. ○ Voir CADERCO assurer le suivi des restitutions faites par les officiers auprès de leurs unités de base. ○ Que le frais de transport leur soit suffisant pour couvrir le trajet qu'ils ont effectué. ○ Se voir être à mesure d'assurer une restitution auprès de leurs unités. ○ Devenir aussi des facilitateurs ou formateurs pour les séances ultérieures 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Les participants ont manifesté la crainte de voir que le temps ne soit pas respecté tel que prévu par les organisateurs de l'atelier, ○ Ils ont manifesté une autre crainte de se voir manquer un moyen de transport pouvant les ramener dans leurs demeures respectives. ○ Insuffisance des participants vis-à-vis de leurs bases et unités, et suggérer l'augmentation des participants à une prochaine séance ; ○ La crainte de ne pas se voir accompagner par l'ONG/CADRECO après l'atelier de formation

V. OUVERTURE DE L'ATELIER

Dans le territoire de Masisi, organisé à Minova, l'atelier a été ouvert par le représentant du chef de poste d'Etat de Minova et dans le territoire de Nyiragongo, l'atelier a été ouvert par l'administrateur assistant.

Il ont commencé par remercier les participants qui étant des officiers de différents services de sécurités ayant accepté de ne pas vaquer à leurs occupations mais acceptent de venir suivre les séances de formation organisée à leur attention, ils ont ensuite rebondi sur les efforts que consentent la FARDC dans la réforme du secteur de sécurité en renforçant les capacités des acteurs de sécurité, ils ont poursuivi en soulevant le souci qu'a l'ONG/CADRECO après la tenue de cette formation , à travers ces ateliers, ils veulent favoriser l'échange d'information entre acteurs sur tous les aspects techniques et juridiques des libertés publiques, pour le

maintien de l'ordre dont les participants sont garants en vue d'un meilleur respect des droits l'homme et des libertés collectives et individuelles particulièrement en période de conflit et post conflits ; ils ont montré quel a été leur souhait qui étant celui de voir cet atelier puisse être un cadre dans lequel tous les acteurs tellement expérimentés et ceux du maintien de l'ordre et praticiens pourront partager leurs expériences, discuter des stratégies efficaces pour promouvoir une culture de la paix, développer un cadre de dialogue entre civils et militaires pour un respect des droits et devoirs de chacun dans tout l'axe bord du lac et le territoire de Nyiragongo. C'est par ces mots qu'ils ont eu à clôturé leurs allocutions en souhaitant à tous les participants plein succès aux travaux.

VI. CODE DE BONNE CONDUITE

Pour le bon déroulement des ateliers thématiques, un code de bonne conduite a été mis sur pied, que tout participant devrait respecter afin que l'atelier ne connaisse pas beaucoup des perturbations notamment :

- Que le timing soit respecté par tout le monde
- Que le téléphone soit mis sous vibreur
- Que la tolérance caractérise chaque participant
- Que chaque participant, avant d'intervenir qu'il puisse demander la parole
- Que les sorties intempestives ne perturbent par le déroulement de l'atelier

VII. DEROULEMENT DES 'ATELEIRS DE FORMATION SUR L'EDUCATION AUX DROIT DE L'HOMME, LA PAIX ET LES RESPONSABILITES CIVIQUES DES CITOYENS.

VII.1 DEROULEMENT PROPREMENT DIT SUR LES DIFFERENTS THEMES CHOISIS

a) Formation sur les droits et responsabilités civiques (facilitateur, Me Goyon)

S'agissant du thème sur les droits et responsabilités civiques d'un citoyen avec les dirigeants communautaires, les points suivants ont été développés :

- Les droits civiques accordés par une nation à ces citoyens particulièrement la RDC en s'appuyant sur les droits reconnus par la constitution Congolaise.
- Les droits et devoirs d'un citoyen,
- Les privilèges accordés par la constitution de la RDC à ses citoyens et comment les revendiquer,

Parmi les droits civiques nous avons accordé notre attention particulière sur les droits de l'homme et du droit naturel au quel on attribue un caractère universel ; en s'appuyant sur l'approche (civil right mouvement).

Parmi les droits civiques reconnus aux quels nos facilitateurs se sont appuyés pour éduquer la population de base sur la reconnaissance de leurs droits les plus fondamentaux dans un contexte d'un pays post conflits.

Parmi les droits civiques (civil right), nous avons focalisé notre attention sur les droits de vote, les droits d'élection et d'éligibilité ; le droit de porter une décoration, le droit d'exercer une fonction juridictionnelle ou d'être juré-expert, droit de représenter ou d'assister une partie devant la justice, droit de témoigner en justice, autrement que pour y faire de simple déclaration, droit de faire partie d'un conseil de famille, d'être tuteur etc.... droit de port d'armes, de faire partie de la garde nationale (ex : policier Congolais, militaire, FARDC).

La jouissance de ses droits reconnus par notre constitution ne peut être effective par le respect de droits de l'homme et la reconnaissance des dirigeants Congolais de leurs rôles et responsabilités civiques.

Au niveau mondial par exemple, le pacte international relatif aux droits civils et politiques a été adopté par l'ONU en 1966 et comprend les droits et libertés classiques qui protègent les particuliers contre les ingérences de l'Etat, comme par exemple le droit à la vie, l'interdiction de la torture, de l'esclavage et du travail forcé, le droit à la liberté ect...

D'autres thèmes connexes pour enrichir les thèmes centraux ont été développés notamment la citoyenneté, le droit naturel et le droits de l'homme.

S'agissant de libertés fondamentales aux droits fondamentaux, les participants aux différents ateliers et les membres des communautés de base ont appris des notions suffisant sur l'ensemble des droits primordiaux pour chaque individu quel que soit son appartenance assuré dans un état de droit et dans une démocratie et qui couvre les droits de l'homme au sens large notamment ceux de première génération.

Sur ce point, le facilitateur a insisté sur les libertés fondamentales en ramenant les communautés de base sur les **droits de l'homme et les libertés publiques**, mais aussi des nouveaux droits comme les garanties procédurales.

Ce thème droits et responsabilités civiques a été conclu sur la protection des libertés fondamentales sur le plan international, régional et national particulièrement pour la RDC.

A la fin du thème, les participants venant des organisations de la société civile et les dirigeants communautaires ont eu des connaissances suffisantes sur leurs droits et devoirs reconnus par la constitution de la RDC, ils ont maîtrisé les stratégies de revendication de ses droits de manière pacifique ainsi que la connaissance approfondie sur les droits et responsabilités civiques de chacun dans sa communautés respective.

VII.2 ATELIER DE FORMATION A MINOVA, en date du 27 au 29 février 2014

Facilitateur : Me. GOYON MILEMBA :

Thèmes développés en faveur des acteurs du secteur de la sécurité.

Les communications principales ont portées sur les thèmes suivants :

- ❖ L'éducation aux droits de l'homme, à la paix et à la non-violence ;
- ❖ Les instruments juridiques internationaux, régionaux et nationaux sur les droits de l'homme et les mécanismes de protection ;
- ❖ Le rôle des acteurs du secteur de sécurité dans la promotion des droits de l'homme ;

- ❖ La présentation du guide de formation des Forces Armées et les mécanismes de protection de droits de l'homme ;
- ❖ Notion d'éducation à la démocratie, à l'état de droit et à la bonne gouvernance,
- ❖ Le rôle des cours et tribunaux dans la lutte contre la corruption.

Tous ces thèmes, ont été développés par Maître Goyon MILEMBA, Chef de travaux à la Faculté de Droit de l'Université de Goma et Avocat au Barreau de Goma.

VII.3 SYNTHÈSE DES COMMUNICATIONS ET CAPITALISATION DE RESULTATS.

VII.3.1 Le premier thème intitulé l'éducation aux droits de l'homme, à la paix et à la non-violence, a été axé sur 4 points à savoir : la définition des droits de l'homme, la protection des droits de l'homme, l'éducation à la paix et à la non-violence.

Le chef de travaux GOYON MILEMBA a défini les droits de l'homme comme étant les droits reconnus à l'homme en tant que sujet des droits et non objet des droits. Il a profité de cette occasion pour faire un parallélisme entre les concepts « droit de l'homme » et d'autres qui lui sont synonymes à savoir : droits humains, droits de la personne et droits fondamentaux.

Le facilitateur entrain d'exposer la matière sur l'éducation aux droits de l'homme, à la paix et à la non-violence avec les acteurs de sécurité (FARDC, l'auditorat militaire, PNC et les services de sécurité).



Parlant ensuite de la typologie des droits humains, il a souligné l'existence de plusieurs typologies dont deux principales.

La première qui classe les droits selon leur évolution, et la deuxième qui parle des droits individuels, droits politiques et droits économiques et sociaux abordant le point sur la protection des droits de l'homme, l'orateur a distingué deux types de mécanisme de protection qui sont : la protection internationale garantie par le système des Nations-Unies et la protection nationale garantie par la constitution de la RDC .

L'orateur a suscité l'attention des participants sur les mécanismes de non-violence, qui favorisent par ricochet la culture de , paix , à la réconciliation inter communautaire et à la non-violence, étant donné que les forces armées et police jouent en premier lieu une place dans le rétablissement de la paix dans les entités dont ils assurent le contrôle.

En conclusion, l'orateur a demandé aux agents du secteur de sécurité de changer de mentalité, de respecter les droits humains, car a-t-il dit, l'Etat de droit vers lequel la RDC se dirige doit reposer sur le respect des droits de l'homme en générale et de la protection des groupes vulnérables en particulier.

VI.3.2 Le deuxième thème ayant trait aux Instruments Juridiques Internationaux, régionaux et Nationaux relatifs aux droits de l'homme et les mécanismes de protection,

L'orateur avait commencé par une liste des conventions adoptées dans le cadre du système des Nations-Unies, en insistant sur les obligations de chaque Etat signataires.

Il a ensuite, sur les conventions adoptées dans le cadre de l'OUA aujourd'hui l'Union Africaine, pour terminer par le cadre juridique congolais, protégeant les droits de l'homme.

L'orateur a indiqué qu'une fois la convention est régulièrement ratifiée par la R.D Congo, celle-ci s'applique au rang de droit positif, a conclu l'orateur. Quant aux mécanismes, l'orateur a parlé des mécanismes politiques, administratifs et juridiques ou judiciaires dans lequel les militaires et police doivent aussi adhérer et respecter.

VII.3.3 Le troisième thème : sur le rôle des acteurs de sécurité dans la promotion des droits de l'homme.

L'intervenant à commencer par relever les différentes violations des droits de l'homme commises par les agents du secteur de sécurité (FARDC, Police, ANR, DGM) à savoir : les arrestations arbitraire sans aucun respect de procédure judiciaire, les détentions illégales, l'existence des cachots clandestins et souterrains, la concussion et les extorsions, les écoutes téléphoniques clandestines, la torture, la délation ou colportage, la pratique de prise d'otage, le viol, le harcèlement de la population sous prétexte de collaborer avec l'ennemi, les abus du pouvoir et la persécution des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme, l'intervenant a ensuite abordé les mécanismes de sanctions en montrant aux agents du secteur de sécurité spécialement ceux de l'ANR et la DGM qui croient qu'ils ne peuvent pas être poursuivis, que c'est à partir du grade de chef de Division qu'ils pourraient bénéficier de cette disposition légale.

Sur ce thème, les participants ont maîtrisé les différentes procédures judiciaires, la procédure à suivre et autorisée par la constitution pour toute arrestation d'une personne jugée en infraction et ont ensuite compris les différents types d'infractions , mais aussi le contenu de la constitution.

VII.3.4 Le quatrième thème, a consisté en la présentation du guide de formation destiné aux agents du secteur de sécurité.

Dans son exposé, l'orateur a indiqué, que le secteur de sécurité comprend les FARDC, la PNC, l'ANR et la DGM, mais aussi les ministères concernés, notamment celui de la défense et Ministère de l'Intérieur et Sécurité, par conséquent les autorités politico-administratives, relevant du ministère de l'intérieur doivent se sentir concerné par ce guide à conclut l'orateur.

VII.3.5 Le cinquième thème, notion d'éducation à la démocratie à l'état de droit et à la bonne gouvernance.

Ce thème a été essentiellement adressé aux dirigeants communautaires notamment les autorités politico administratives , les autorités coutumières, les communautés de base et les agents de service de renseignements souvent accusé d'une mauvaise pratique de la corruption, de l'impunité et de violations flagrantes de droits de l'homme.

Les acteurs de la société civile ont également bénéficié de cet exposé dans lequel, ils sont appelés à gérer leurs structures dans un esprit d'alternance et de transparence.

L'orateur a commencé par définir la démocratie, ainsi que son histoire à travers le monde en passant par sa concrétisation qui est les élections libres, démocratiques et transparentes.

Dans ce cadre, l'orateur a expliqué la démocratie directe, semi directe ainsi que le système de scrutin en parlant de la bonne gouvernance et en se focalisant sur l'expérience d'autres pays européens aux quels la RDC doit adhérer pour faire respecter scrupuleusement sa constitution tout en respectant aussi les mandats de candidat (une alternance démocratique bien respectée).

L'orateur a indiqué que la bonne gouvernance se définit comme la manière dont le pouvoir en exercice gère les ressources économiques et sociales d'un pays en faveur de son développement, que le peuple en attire profit et dividende des impôts payés régulièrement, elle se caractérise habituellement par un ensemble de principes tels que le respect de la primauté du droit, la bonne gestion des affaires publiques, la lutte contre la corruption, le respect des droits humains et la promotion de la démocratie et d'un développement de la démocratie participatif. Promouvoir la notion de gouvernance, c'est reconnaître la nécessité de faire émerger de nouveaux principes et de nouvelles modalités de régulation pour faire face aux dysfonctionnement croissant de l'action publique.

L'orateur a fini, par mettre à jour les principaux aspects de la bonne gouvernance qui sont :

- 1) L'obligation de rendre compte ;
- 2) La transparence ;
- 3) L'efficience et efficacité ;
- 4) La réceptivité ;
- 5) La prospective ;
- 6) La primauté du droit.

Quant à l'Etat de droit, l'orateur dans une phrase a dit c'est un Etat qui prend en charge son citoyen de la maternité jusqu'au cimetière.

VII.3.6 Le 6eme thème enfin, a porté sur le rôle des cours et tribunaux dans la lutte contre la corruption.

Il a commencé par mettre à jour les éléments constitutifs de l'infraction de la corruption avant d'indiquer l'existence d'un cadre juridique au plan régional, c'est-à-dire la convention de l'UA contre la corruption en passant par le code pénal congolais.

Sur le plan politique, il y a l'instauration des mécanismes juridico-politique de lutte contre la corruption, le cas de l'office de lutte contre la corruption (OBLC) dans la province du Nord Kivu

VIII. RESULTATS ET IMPACT DES ATELIERS SUR LE CHANGEMENT DE COMPORTEMENT DES ACTEURS CIBLES (FARDC, POLICE, AGENT DE RENSEIGNEMENT ET SERVICE DE MIGRATIONS).

L'atelier de formation visant à renforcer les capacités de 55 acteurs de sécurité, ces derniers ne sont pas restés indifférents face à l'ensemble des matières apprises, ils ont manifesté le désir de vulgariser et d'assurer la restitution dans leurs unités respectives militaires, ANR DGM, PNC, certains ont d'ailleurs manifesté le souci de devenir aussi formateur et demander l'accompagnement de l'ONG CADERCO dans leurs unités pour qu'ils puissent bien assurer la restitution en ayant aussi certains outils, constitution, loi sur les violence sexuelles et autres documents pouvant leur permettre de bien sensibiliser leurs unités respectives. Précisons ici que ce nombre était représentatif de différents milieux de l'axe bord du lac dans le territoire de Masisi et dans le territoire de Nyiragongo.

VIII.1 TRAVAUX EN CARREFOUR

Les leçons tirées de différentes communications ont été approfondies en atelier pour dégager finalement quelques recommandations.



L'officier de PNC district KALEHE donne les résultats des discussions des travaux en carrefour sur le rôle des acteurs du secteur de sécurité en matière de promotion des droits de l'homme. Au total 2 carrefours ont été organisés.

VIII.2 CAPITALISATION DE RESULTATS DE TRAVAUX EN CARREFOUR.

Travail demandé

- Que faire pour que les droits humains soient respectés par les agents du secteur de sécurité notamment la FARDC et la police Nationale Congolaise ?
- Comment pensez-vous, vulgariser le contenu des principaux textes (conventions) sur les droits de l'homme ?
- Quel est le niveau de compréhension de la question de droits de l'homme dans le chef de vos agents ?

Synthèse des discussions et Réponses aux questions

Question 1 : Que faire pour faire respecter les droits humains par les agents du secteur de sécurité ?

Réponses :

1. Il faut une réforme réelle du secteur de sécurité par le gouvernement Congolais et ses bailleurs de fonds impliqués dans la réforme,
2. La mécanisation des agents du secteur de sécurité et leurs prises en charge ;
3. La lutte contre l'impunité et la corruption et ce à tous les niveaux,
4. Amélioration du niveau de vie des militaires (améliorer le salaire, la restauration et le logement),
5. Le désarmement, Démobilisation et Réinsertion des Ex –combattants et prise en charge de blessés de guerre par le gouvernement à travers le ministère de la défense.
6. La volonté politique dans le chef du gouvernement congolais afin d'améliorer les conditions sociales des agents du secteur de sécurité.

Réponses à la question II

Comment pouvez-vous vulgariser le contenu des principaux textes sur les droits de l'homme ?

1. Par la sensibilisation au niveau de la population, et dans le chef des agents du secteur de sécurité ;
2. L'organisation des séminaires de formations des formateurs ;
3. L'organisation des émissions radio- :
4. La distribution des ouvrages portant sur les droits humains, la bonne gouvernance et la démocratie;
5. L'organisation des séances de vulgarisation des droits humains pendant les parades militaires et chez les policiers.
6. Elargir les séances de vulgarisation de la constitution non seulement aux populations civiles mais aussi aux forces Armées de la RDC particulièrement aux unités de base de la FARDC dans le territoire de Masisi , Nyiragongo et Kalehe, afin que ces derniers comprennent aussi les droits de chaque citoyens et les mécanismes de sanctions pour les violateurs de droits.

Réponses à la question III

Quel est le niveau de compréhension de la question de droit de l'homme dans votre milieu ?

1. La population ne comprend pas à cause de l'ignorance ;
2. Au point de vue de la culture de droits de l'homme, la question semble être de l'appartenance des ONGs et les populations ne s'y intéressent pas.

Réponses à la question IV.

1. Qu'est ce qui est à la base des violations de droits humains dans le secteur de sécurité ? Et quels en sont les cas les plus récurrents ?
 - ❖ Les cas de violences sont inhérents à la médiocrité de la vie que mène les agents du secteur de sécurité notamment les militaires, les policiers, les agents de ANR mal payés etc...
 - ❖ Le cas récurrent sont la corruption, l'extorsion, les arrestations arbitraires...
 - ❖ **Réponses à la question V.**
2. Que faire pour promouvoir les droits de l'homme dans vos secteurs ?
 - ✓ Former les agents du secteur de sécurité aux différents mécanismes de droits de l'homme ;
 - ✓ Mettre les agents du secteur de sécurité dans les conditions les permettant de remplir efficacement leurs fonctions et leurs devoirs dans le strict respect de droits humains ;
 - ✓ Mieux le sensibiliser aux questions de droits humains le permettant à modifier les comportements négatifs.

IX. RECOMMANDATIONS GENERALE DU PREMIER ATELIER DANS LE TERRITOIRE DE MASISI ET KALEHE.

Au cours de l'atelier, plusieurs recommandations ont été soulevées par les autorités militaires, civiles et administratives notamment :

IX.1 Au gouvernement de la République démocratique du Congo

- Aménager le budget de l'Etat pour prendre en compte les besoins sociaux des agents du secteur de sécurité ;
- La bonne application de la démocratie et de la bonne gouvernance en commençant par le sommet de la RDC;
- Mettre en application les lois organiques portant statuts des militaires et des policiers en R.D. Congo.

IX.2 AUX ONG DE DROITS DE L'HOMME ET PARTICULIEREMENT L'ONG CADERCO

A la fin de l'atelier, les participants ont démontré combien de fois, il y a nécessité de l'organisation des séminaires à tous les niveaux.

- L'organisation des ateliers et séances avec les policiers sur les principaux textes régissant leur secteur ;
- L'organisation des séminaires sur l'éthique du policier congolais ;
- Faire connaître le rôle des policiers, dans le cadre des mécanismes de police de proximité ;
- Aider les agents du secteur de sécurité à créer la recevabilité dans leurs secteurs ;

- Créer un mariage civil-agents du secteur de sécurité dans le cadre des activités commune ;
- Mener un Plaidoyer au niveau national pour que les conditions de vie des agents du secteur de sécurité puisse s'améliorer ;
- Que l'ONG CADERCO puisse participer aux parades militaires à l'intérieur de la province, afin d'améliorer leurs connaissances sur les questions de droits de l'homme ;
- Informer les policiers et militaires sur le processus de la réforme de leurs secteurs respectifs.

IX.3 AU BAILLEUR DE FONDS (NED)

Le rendre à l'évidence que le travail sur la culture de droit de l'homme, est un long processus dans le secteur de sécurité notamment l'éducation aux droits de l'homme en faveur des Forces Armées, de la Police et des agents de renseignement et recherche reste un besoin pertinent,

Nous conseillons donc à NED d'appuyer d'avantage l'ONG CADERCO, dans le travail de former les agents du secteur de sécurité dans le respect des droits de l'homme pour un projet d'une durée plus large afin de le permettre d'élargir toutes les formations à toutes les unités de la FARDC et police dans la province.

Considérant la taille de la zone cible, le travail est grand et nécessite un appui supplémentaire d'autres bailleurs de fonds notamment comme L'Union européenne, le gouvernement congolais, la Banque Mondiale et des ONGI à l'occurrence Oxfam Internationale.

X. RESOLUTIONS PRISES AU COURS DE L'ATELIER PAR LES ACTEURS DE LA SECURITE POUR FAIRE AVANCER LE DROITS HUMAINS ET LES LIBERTES FONDAMENTALES.

A l'issue du présent atelier, nous nous engageons à :

- 1) Respecter et faire respecter les droits fondamentaux et les libertés publiques reconnus à toute personne.
- 2) Bannir les antivaleurs (corruption, concession, arrestations arbitraires, détention illégale, les cachots illégaux, les extorsions) ;
- 3) Restituer aux collègues les acquis du présent séminaire atelier,
- 4) Appliquer les enseignements reçus, les textes légaux et nous acquitter loyalement de notre mission ;
- 5) Sanctionner les violations des droits humains qui se commettent au sein de nos services ;
- 6) Harmoniser les rapports des officiers des services de sécurité avec la population et les autorités politiques, civiles et judiciaires ;
- 7) Vulgariser les normes relatives aux droits humains et le contenu de la constitution traduite en langue locale,
- 8) Combattre la torture, les traitements cruels, inhumains et dégradants et changer de mentalité et pratique ;
- 9) Collaborer avec les défenseurs des droits de l'homme et n'est plus les considérer comme ennemies.

IIEME PARTIE : ATELIER DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS DE LA SECURITE SUR L'EDUCATION AUX DROITS DE L'HOMME, L'EDUCATION A LA PAIX, ET LES DROITS ET RESPONSABILITES CIVIQUES DES CITOYENS DANS LE TERRITOIRE DE NYIRAGONGO DU 06/03 AU 08/03/2014.

Lieu de formation : Munigi,

Intervenants locaux : Me Patient pole pole, Me Phidias, Mr Oswald et Walter Kikaya modérateur,

L'atelier de formation a porté sur les thèmes ayant trait à l'éducation à la paix et à la non-violence, l'éducation aux droit de l'homme, le plaidoyer et sur les responsabilités civiques de citoyens.

1er jour : Oswald ; le facilitateur a eu a développé les thèmes suivants :

- L'éducation à la Paix et transformation de conflits,
- Non-violence et ;
- Résolution pacifique des conflits
- Technique de plaidoyer,

SYNTHESE DES EXPOSES.

Le facilitateur a commencé par poser la question aux participants sur les notions de la paix, puis continuer à développer les notions sur la paix, la non-violence et la résolution pacifique des conflits.

THEME 1 : NOTIONS GENERALES SUR LA PAIX ET TRANSFORMATION DE CONFLITS DANS LE CONTEXTE ACTUEL.

Expression libre des participants

- Quand pouvez- vous dire que vous êtes en paix ?
- A base de quoi pouvez –vous sentir que vous n'êtes sentir que vous n'êtes pas en paix ?

I.1 Rappel sur la définition de la paix dans le contexte du Nord Kivu.

Il a continué à démontrer que la paix n'est pas seulement l'absence de la guerre ou de la dictature. La paix c'est toute la vie, un état des lieux auxquels concourent tous les facteurs liés à la vie normale de l'homme et au respect des droits humains sous toute leur forme .puis il a soulevé quelques conséquences d'absence de la paix,

Bref, la population du Nord – Kivu vit dans une absence de paix sur tous les plans.

I.2 Conséquences de l'absence de paix au Nord Kivu :

- ✚ Frustration et mécontentement au sein de la société.
- ✚ La majorité défavorisée est prédisposée à des comportements défavorables à la cohabitation pacifique entre membres de la société.
- ✚ Risques de manipulation par les pêcheurs en eaux troubles ;
- ✚ Risque d'enrôlement des enfants comme combattants dans les groupes armés,

- ✚ Corruption et détournement des fonds publics ;
- ✚ Vols à mains armées.

I.3 Conclusion

Sans pain, pas de paix, pas de développement et pas de paix= cercle vicieux, à t- il martelé le facilitateur.

Tout être humain aspire au développement ; d'où la nécessité de construire la paix qui constitue la condition primordiale de développement et vice versa.

Comment construire la paix ?

Pour construire la paix, il faut lutter contre tous les facteurs qui favorisent la pauvreté (chômage, paresse, corruption, impunité, etc....) et surtout garantir les droits humains à tout citoyen sans discrimination tel que stipulé dans les instruments juridiques internationaux et nationaux.

Certains facteurs de pauvreté dépendent de nous. Nous pouvons nous-mêmes y chercher des solutions. D'autres dépendent des instances supérieures (le pouvoir public, le gouvernement, le parlement ...) et dépassent nos efforts. Il faut interpeler ces instances, d'où l'importance du « **plaidoyer** ». Il a renchérit avec les notions sur la non-violence et comment doit se comporter les acteurs de sécurité dans des cas nécessitant leurs assistance ou leur orientations.

I.4 NON VIOLENCE ET GESTION PACIFIQUE DES CONFLITS

I.4.1. Notions sur les conflits

I.4.1.1. Expression libre des participants

- Quand disons-nous qu'il y a conflit ? ou qu'est- ce qu'un conflit selon lui ?

I.4.1.2. Définition d'un conflit.

Le conflit est une situation dans laquelle les individus ou les groupes d'individus ont ou pensent avoir les intérêts divergents, des sentiments ou des opinions opposées.

De cette définition, il s'avère que les conflits sont liés à notre vie car les membres d'une société ne peuvent jamais tous avoir les mêmes opinions sur tous les aspects de la vie.

Les conflits se manifestent par :

- Les idées non convergentes ;
- Les paroles non concordantes ;
- Les actes d'antagonismes ;

Ainsi, le mot « conflit » a presque 30 synonymes dont : mésentente, désunion, malentendu, inimitié, rupture, brouille, division, tension, antagonisme etc....

La violence est une des manifestations du conflit. On peut avoir un conflit sans violence, mais il ne peut pas y avoir violence sans conflit.

I.4.1.3. Type de conflits

Les conflits sont identifiés selon les milieux et les circonstances. Dans la vie communautaire, nous pouvons identifier 5 types de conflits.

1° Les conflits d'intérêts :

Exemple : deux entreprises se disputent d'exploitation d'une mine d'or.

2° Les conflits de valeurs

Causes principales :

- La différence de cultures (ex : régime patriarcal et régime matriarcal) ;
- Les idéologies, religion ;

Ex : la consommation de la viande ou des chenilles est normale pour les uns, et prohibée pour les autres.

3° Conflits structurels : conflits entre deux groupes.

Causes :

- Inégalité dans le contrôle de la propriété et la distribution des ressources ;
- Inégalité dans le bénéfice du pouvoir de l'autorité ;
- Facteurs géographiques physiques et environnementaux.

Ex : - conflit entre agriculteurs et éleveurs ;

- Conflits entre habitants des terres non fertiles et ceux des terres fertiles.

4° Conflits des données objectives (liés au manque ou à l'insuffisance des informations).

Causes principales :

- Manque d'information ;
- Désinformation ;

Différentes interprétations des faits des données : on se base sur les préjugés.

Ex : Si les responsables ne rendent pas régulièrement compte aux membres de service ou du groupe, ils seront l'objet de plusieurs accusations souvent quelques fois fausses. Les autres se constituent en leurs opposants.

5° Conflits des rapports des relations

Causes:

- Perception négative de l'autre ;
- Communication faible ou inexistante ;
- Comportements négatifs.

Ex : conflits entre confessions religieuses.

D'autres conflits naissent au sein des organisations de développement et peuvent être classés de la manière suivante :

- Les conflits de leadership : les gens se disputent la qualité de leader de l'association ;
- Les conflits causés par les contradictions entre organes ou entre individus ;
- Les litiges liés aux ressources financiers et/ou matérielles ;
- Les conflits liés à des motivations contradictoires entre membres d'une même organisation.
- Les conflits entre organisations (organisation d'appui et organisation de base)

I.5 Aspect positif du conflit

Le conflit ne doit pas être perçu seulement dans le sens négatifs, mais aussi il peut aboutir à quelque chose de bon ou à une solution à un problème :

- Le conflit permet de faire évoluer les règles de la société ;

- Il permet de mener une révolution pour un changement positif ;

Si le conflit est bien géré, il constitue une opportunité de développement pour le groupe c'est-à-dire ; un conflit entre deux communautés peut être transformé et viré vers une activité ou un projet de développement qui intègre les deux groupes antagonistes.

I.6. La gestion des conflits

La gestion des conflits comprend la prévention et la résolution des conflits.

I.6.1. La prévention des conflits

Il est toujours préférable de prendre les précautions pour éviter un conflit au lieu d'attendre qu'il dégénère.

L'éducation à la paix est l'une des stratégies de prévention des conflits. Elle nous apprend à vivre ensemble. Mais cela dépend d'un milieu à l'autre.

I.6.2. La résolution des conflits

Quand le conflit est déjà déclenché, il faut nécessairement chercher une solution ipso facto.

Cinq stratégies interviennent dans la résolution d'un conflit :

1. **La discussion** : les parties au conflit (individus ou groupes en conflit) se réunissent pour échanger sur le conflit en essayant de s'en tirer ensemble.
2. **La négociation** : les parties se réunissent pour discuter des propositions mutuelles avancées autour de leur conflit en essayant de trouver un compromis acceptable pour tout le monde.
3. **La médiation** : les parties essayent de résoudre les différends avec l'aide d'une tierce personne appelée médiateur.
4. **L'arbitrage** : il a lieu, lorsque le médiateur, après avoir écouté les deux parties, leur impose une solution pour décanter leur divergence. Dans l'arbitrage, les parties présentent le conflit à la tierce personne en acceptant à l'avance de respecter son jugement.
5. **La loi** : si la discussion, la négociation, la médiation et l'arbitrage n'aboutissent pas à la solution, l'une des parties peut décider de déposer sa plainte au tribunal. Ici c'est la loi qui prime (ou le texte y relatif).

N.B : Tous les conflits ne franchissent pas nécessairement toutes les stratégies ou étapes. Certains peuvent se décanter déjà à la discussion ou à la négociation.

I.6.3. Profil d'un médiateur

Avant de faire la médiation, il faut s'assurer qu'on est bien indiqué pour le faire : Un médiateur doit avoir une connaissance parfaite et objective du conflit ; Ne pas avoir des liens avec l'une ou l'autre partie : ni être ami, ou familier, ni être ennemi d'une des parties ; Le médiateur doit écouter plus et parler moins. Il ne doit pas être contestateur ; Le médiateur cherche les intérêts des parties et non ses propres intérêts ; Il ne doit pas être amorphe : il oriente les débats sans toutefois imposer ses idées. Il aide les parties à explorer plusieurs options ; Il cherche à voir l'accord des parties au conflit.

Le facilitateur après avoir exposé la synthèse de la matière, il a regroupé les participant en groupes de travail, en les donnant chacun un sujet à développer

Travaux en groupe.

Groupe1 : Identifier un véritable problème dans le territoire de Nyiragongo qui peut entraver la paix et proposez des pistes de solutions en termes de recommandations



Les officiers de secteur de sécurité en pleine séance de travaux en carrefour à Monigi sur les problèmes sécuritaires qui entravent la paix dans le territoire de nyiragongo

Groupe2 :

Pouvez- vous identifier un conflit réel que vous avez vécu dans le territoire de Nyiragongo, donnez les différentes étapes franchies pour le résoudre, quelques pistes de solutions à ce conflits auxquelles on a abouti et afin si le conflit n'a pas été résolu totalement qu'est ce qui reste à faire

Résultats des travaux des groupes

Deux groupes mixtes donc constitués des acteurs du secteur de sécurité, des autorités politico- administratives et coutumières locales et des acteurs de la société civile ont été formés pour répondre chacun à une des questions posées ci- dessus.

Réponses du Groupe 1 tel que présenter lors de la plénière.

1. Problème de paix dans le territoire : *« la vulnérabilité des populations de Nyiragongo due au déplacement massif pendant les affres de la guerre »*Conséquence : cette population qui retourne progressivement a difficile à reprendre vie normale.
2. Proposition de solution en termes de recommandations :
 - A) Aux autorités politico-administratives : Faire le plaidoyer auprès des ONG et du gouvernement central pour la survie de la population en fin de reprendre la vie normale.
 - B) Aux services de sécurité : Maintenir l'ordre public et assurer la sécurité à cette paisible population.
 - C) A la société civile : sensibiliser la population à l'auto- prise à charge.

Réponses du Groupe 2.

1. Conflit ayant été vécu dans le territoire : « *conflit entre l'ICCN et la population locale sur la cohabitation entre le parc et la population* ».
2. *Etapas franchies pour résoudre le conflit* :
 - Discussion en réunion entre l'ICCN et la population de Nyiragongo ;
 - Intervention des cours et tribunaux.
3. Quelques pistes de solutions au conflit :
 - L'ICCN a formé la population locale comment produire les braises localement ;
 - L'ICCN a donné des machines de fabrication de braises et des brasiers ;
 - L'ICCN a construit une école primaire à Kibumba ;
 - La population observe maintenant les lois ou les instructions se rapportant à la protection de l'environnement.
4. Ce qui reste à faire :
 - Que l'ICCN rétrocède à la population riveraine du parc national de Virunga ce qui lui est du (champ)

THEME 2 : LES METHODES ET TECHNIQUES DE TECHNIQUES DE PLAIDOYER

Le facilitateur a donné par des mots clairs la définition de plaidoyer en disant que le plaidoyer est compris comme un processus ou un acte par lequel on soutient une cause ou un thème. Faire un plaidoyer consiste alors à prendre la parole en attirant l'attention d'une communauté sur un thème imposant aux décideurs une solution, il a poursuivi en le différenciant du lobbying est ainsi une méthode systématique pour influencer d'une manière non officielle les décideurs pour la défense des intérêts d'un groupe cible, puis il a donné l'importance du plaidoyer en citant :

- Apporter le changement dans les politiques et les pratiques institutionnelles.
- Changer les attitudes et comportement d'un groupe donné et particulièrement nos dirigeants politiques,
- Apporter un changement de l'environnement, politique, économique et social.

Il a enfin finis son exposé en donnant le but du plaidoyer qui est celui de Chercher à influencer une situation sociale, économique et politique des personnes vulnérables ou marginalisée (**renforcer la voix des sans voix**). et quelques outils du plaidoyer qui sont **L'information ; La recherche ; Les médias ; La mobilisation sociale et le lobbying.**

Ce thème est ensuite animé en panel d'échange avec les participants et les travaux en carrefour pour évaluer le niveau de la compréhension de participants sur leurs rôles dans la promotion de droits humains et dans les respect des lois et de droits.

Panel des 4 questions aux participants et capitalisations des travaux en carrefour:

Au cours de la présentation de travaux en carrefour, les femmes répondent séparément des hommes compte tenu de l'importance accordée à la journée du 8 Mars dédiée à la femme.

Les différentes questions en carrefour ont été traitées :

Question 1: Par rapport à la question de la paix et de la stabilité dans le territoire de Nyiragongo, quel est le véritable problème qui nécessite un plaidoyer ?

Question 2 : Construire le thème du plaidoyer

Question 3 : Identifier les parties prenantes à l'action du plaidoyer

Question 4 : Précisez l'audience cible (les personnes, autorités ou institutions chez qui le plaidoyer sera orienté)

Réponses à la série des questions.

Pour la catégorie des femmes, les thèmes à présenter le jour du 8 Mars pour le plaidoyer sont :

Réponse à la question N° 1 :

La discrimination des femmes du territoire de Nyiragongo par les hommes : la femme n'a pas droit de s'exprimer devant les hommes, elle n'a pas droit à l'héritage, pas droit à l'éducation...

a) Parties prenantes à l'action de plaidoyer :

- Les associations féminines de Nyiragongo,
- Les organisations de droits de l'homme,
- La société civile de Nyiragongo.

b) L'audience cible :

- L'administrateur du territoire,
- La chef de bureau chargé du genre et famille,
- Le chef de chefferie de Bukumu

Réponse à la question N° 2 : La mauvaise interprétation de la journée du 8 Mars par les femmes elles-mêmes : journée où l'homme n'a pas à dire à la femme, mauvais comportement des femmes lors des manifestations de la journée, journée où les femmes font vengeances chez les hommes, journée de libertinage pour les femmes...

Réponse à la question N° 3 sur les Parties prenantes à l'action de plaidoyer :

- Les organisations féminines de Nyiragongo,
- Les ONGD de droit de l'homme,
- La société civile,
- Les Nyumba Kumi,

Réponse à la question N° 4 : Audience cible pour le plaidoyer

- L'administrateur du territoire,
- La chef de bureau chargé du genre et famille,
- Le chef de chefferie de Bukumu

Pour la catégorie des hommes, les différents thèmes qui peuvent faire objet de plaidoyer pour le territoire de Nyiragongo sont :

1. La démarcation physique des limites entre la RDC et la République du Rwanda car prêtant confusion au niveau du territoire de Nyiragongo ;
 - a) **Parties prenante au plaidoyer** : les autorités politico- administrative et coutumières locales, la société civile du territoire, les services du secteur de sécurités affectés à Nyiragongo et le gouverneur.
 - b) **Audience cible** : ici dans les discussions, il a été démontré que cette question ne peut pas avoir une audience cible ni au niveau du territoire, ni au niveau de la province compte tenu de son importance sur le plan politique et diplomatique mais plutôt nécessite l'implication de plusieurs alliés tant au niveau national qu'international pour que la solution soit trouvé. Dans ces conditions, les discussions ont démontré que cette question peut avoir comme audience cible : les gouvernements et les parlements de deux pays, la communauté internationale représentée par les Nations Unies, l'Union Européenne, la CIRGL, l'Union Africaine...

2. Plaidoyer sur Le chômage lié à l'analphabétisme dans le territoire de Nyiragongo

- a) Parties prenantes au plaidoyer : les associations des jeunes, les organisations de droits de l'homme, les chefs de groupements et des localités et la société civile provinciale,
- b) Audience visée pour changer la situation : l'Administrateur du territoire, le ministère provinciale de l'éducation, le gouverneur
3. Le non accès à l'eau potable.

Parties prenantes au plaidoyer : les organisations de la société civile,
Audience cible : l'administrateur du territoire et le Gouverneur de province.
4. La vente illégale des terres des autochtones par le Mwami
 - a) Parties prenantes au plaidoyer
 - b) Audience cible : l'administrateur du territoire et le ministre provincial l'intérieur affaires coutumière, le ministre provincial des affaires foncières.

A ces quelques réponses aux questions, les participants ont ajouté un autre thème qui peut faire objet de plaidoyer « la problématique de prise en charge des primes des enseignants par les parents ». Dans les discussions, les participants ont eu tendance à démontrer que le plaidoyer à cette question doit être orienté chez la partie étatique, mais après explication du formateur et des autres intervenants, il a été démontré que cette question relève de la compétence des associations des parents d'élèves (APEC, ANAPECO ...) qui sont les seuls responsables à ces niveau d'autant plus que la paie des primes des enseignants par les parents, rejoint l'aspect des conventions collectives des parents à suppléer au salaire que l'Etat alloue aux enseignants.

Pour conclure le débat, le formateur a démontré aux participants que le seul employeur (patron) de l'enseignement c'est l'Etat et que les enseignants ont le droit de revendiquer les meilleures conditions salariales au gouvernement ; d'où les parents doivent se décharger de cette corvée, surtout que la constitution stipule que l'enseignement primaire et secondaire est gratuite , modique que peut être le salaire des enseignants, l'état est conscient qu'il est entrain de s'acquitter de cette obligation.

Egalement, il a été constaté dans les discussions une certaine confusion entre parties prenantes et audience cible dans le cadre du plaidoyer, cela étant, le formateur à insister sur la nuance entre ces deux concepts. Pour le formateur, parties prenantes signifient, groupe des personnes et leurs alliés commanditaires du plaidoyer, alors que audience cible veut tout simplement dire : personnes, autorités, décideurs ayant le pouvoir de donner la solution au problème posé. Il faut faire une bonne identification de l'audience cible pour ne pas se tromper de cible et échouer l'opération.

THEME 3 : ROLES DES ACTEURS DE LA SECURITE DANS LA PROMOTION DES DROITS HUMAINS.

Facilitateur : Me PATIENT POLE POLE.

La deuxième journée du second atelier a été couverte par deux intervenants dont l'un a abordé les questions relatives aux rôles des acteurs de sécurité dans la promotion des droits de l'homme, et l'autre les techniques de plaidoyer nous allons successivement présenter les condensées des exposés de chacun, mais qui doivent être retrouvés dans les modules de formations;

Le premier intervenant a expliqué les matières en rebondissant beaucoup plus sur les techniques de plaidoyer et les étapes ou processus de plaidoyer, nous pouvons retrouver ici la synthèse de son exposé.

Le deuxième facilitateur a intervenu après que le premier aie intervenu, il a plus développé les thèmes ayant trait aux rôles des acteurs du secteur de sécurité en matière de promotion des droits de l'homme il est revenu sur les grandes tâches que doivent couvrir chaque service dans l'exercice de leurs missions, notamment pour la police c'est pour la sécurité de la population et de leurs biens, pour les FARDC est de protéger l'intégrité nationale, la protection de la population et les institutions légalement établies, celui de l'ANR (Agence Nationale de Renseignement) est chargée de recueillir les informations et ceux qui posent des actes d'atteinte à la sécurité nationale sur l'étendue de la République Démocratique du Congo, quant à la DGM (Direction Générale des Migrations) protéger la population et le mouvement de l'entrée comme à la sortie, la société civile pour dénoncer, il a poursuivi en explicitant beaucoup plus le guide élaboré par l'ONG CADERCO qui reprend aussi les attributions de chacun, il s'était plus attelé à discuter avec les participants sur les différentes questions relatives aux infractions que rendent coupables les acteurs de sécurité dans l'exercice de leurs missions, notamment l'infraction de torture, extorsion, enlèvement, le vol ; il a ensuite demandé aux participants chacun en ce

qui lui concerne de bien vouloir réaliser une restitution auprès de ses unités respectives, en suivant l'ampleur du débat, il a jugé important de former deux groupes participants, l'un constitué par les leaders de la société civile et l'autre par les officiers de sécurité, FARDC, ANR, DGM et POLICE pour afin continuer le débat dans ces groupes et soulever les recommandations spécifiques.



Les participants à l'atelier regroupés en groupe constitué des acteurs de la société civile de Nyiragongo en train de discuter sur les questions relatives aux abus que commettent les acteurs de sécurité dans leurs milieux et donner des recommandations



Les participants regroupés en groupe constitué uniquement des officiers de sécurité en train d'échanger sur les failles qui sont dans le chef des acteurs de la société civile et qui les empêchent à bien mener son rôle ou à communiquer avec ceux de la sécurité à Nyiragongo

Après échange sur les questions données à ces deux groupes, chacun d'eux à soulever les failles qu'il considère comme faible à l'endroit de l'autre groupe et ils les ont formulés en termes de recommandations.

RECOMMANDATIONS GENERALE DE L'ATELIER DANS LE TERRITOIRE DE NYIRAGONGO.

Les recommandations suivantes ont été soulevées par les participants à l'atelier.

- Les participants ont recommandé au gouvernement Congolais de pouvoir payer ses agents ;
- Qu'on fasse des enseignements publics gratuits ;
- Application strict de la constitution et d'autres lois de la RDC promulgué par le chef de l'Etat,
- Que le gouvernement équipe ses agents par des fournitures de bureaux ;
- **A L'ONG CADERCO**
- D'organiser de telles formations uniquement pour les mamans et les chefs locaux sur les rôles qu'ils doivent jouer dans un Etat démocratique et plus particulièrement la participation politique de la femme aux organes de décisions.
- De poursuivre les journées d'éveils à la citoyenneté à l'intention des militaires et policiers au sein de leurs unités respectives ;
 - **Autres recommandations soulevées par les militaires / officiers à l'endroit de la population civile.**
 - Que la population cesse d'insulter les militaires à commettre les infractions ;
 - Qu'il y ait une étroite collaboration entre les services de sécurité et la société civile (mettre en place un cadre de dialogue entre civil- militaire)
 - Que ces genres de formation ne se termine pas seulement aujourd'hui mais qu'il y ait d'autres pour le renforcement de capacités des unités de base
 - Que les services de sécurité cessent de faire des arrestations arbitraires, l'intimidation et torture, ignorance de leurs attributions, n'arrêtent pas les femmes, que les acteurs de sécurité cessent avec la corruption, qu'ils cessent de se promener avec l'armée partout ;
 - Pour la recommandation des services de sécurité, ils demandent que la société civile cesse avec les fausses accusations envers ces services ; la société civile ne s'implique pas dans la vulgarisation de la loi en République Démocratique du Congo, qu'elle s'implique au ramassage des armes de guerre qui se trouvent entre les mains de la population.

THEME 4: LA REFORME DU SECTEUR DE SECURITE AU NORD KIVU.

Facilitateur : Me Phidias

SYNTHESE ET RECOMMANDATIONS DE L'ATELIER SUR LE THEME DE LA REFORME DU SECTEUR DE LA SECURITE AU NORD KIVU.

Aucune question n'est plus importante que la réforme du secteur de la sécurité dans le développement d'une paix durable en République démocratique du Congo en général et de la province du nord Kivu en particulier. Dans les territoires post conflits armés, les services de sécurité sont confrontés à deux défis majeurs: maintenir l'ordre pendant les élections et réduire le taux de mortalité galopant (30 000 décès par mois) résultant du conflit.

Au cours de l'atelier, plusieurs questions et débats ont été soulevés ainsi que de recommandations par les officiers de l'Armée régulière et de la police présente à l'atelier.

Du côté militaire, il s'agit de créer une armée efficace disposant d'une chaîne de commandement unique plutôt que de focaliser toute l'attention sur la démobilisation des anciens combattants. La réforme de la police n'a pas reçu autant d'attention de la communauté internationale que la restructuration de l'armée: les quelques efforts consentis ont connu un certain succès, même s'ils ont souffert d'une approche fragmentée faisant souvent l'impasse sur le milieu rural.

Il est impossible d'instaurer un climat de sécurité sans une véritable évaluation des risques stratégiques, des besoins et des capacités du pays. Afin de garantir un avenir prometteur, il faut mettre au point un plan réaliste définissant le rôle des forces de sécurité dans la protection et défense de droits de l'homme et établissant un équilibre entre leurs besoins et les moyens disponibles

La réforme de l'armée nationale a pris du retard sur le calendrier prévu. Dix-huit brigades intégrées devaient être créées avant les élections de 2011, mais seulement six d'entre elles ont été déployées. Certaines d'entre elles, régulièrement mal ou impayées, constituent d'avantage une source d'instabilité que de sécurité et n'hésitent pas à rançonner la population locale. Légalement, la police est en charge de la sécurité lors des élections mais elle risque de ne pas faire le poids devant les milices locales dans de nombreux territoires.

La réforme du secteur de la sécurité reste le parent pauvre tant financièrement qu'en termes de planification stratégique.

Résolutions prises et recommandations des participants lors de travaux en carrefour et panel d'échanges avec les acteurs du secteur de la sécurité.

En matière de formation et de réforme de la police

Aux donateurs et aux Nations unies:

1. Convenir d'un programme de formation commun à long terme et utiliser le nouveau groupe de réflexion sur la police pour:

a) améliorer immédiatement la communication entre les donateurs et les institutions congolaises, notamment la Police nationale, et harmoniser les programmes de formation;

b) effectuer une évaluation systématique de la police avant les élections de 2016 afin de déterminer les menaces les plus importantes envers la sécurité civile;

c) établir un équilibre entre les besoins et les ressources dans le cadre d'une stratégie globale à long terme, y compris la création d'une gendarmerie nationale.

2. Accompagner la formation des policiers et unités de base pour la FARDC aux codes et conduite en matière des droits de l'homme d'un encadrement approfondi sur les pratiques policières, de sorte que les candidats reçoivent une solide fondation dans des domaines fondamentaux comme les enquêtes, la collecte des preuves matérielles, l'entretien avec les témoins et les enfants (particulièrement dans les cas

de violences sexuelles) et leur protection, la gestion du lieu du crime, et l'assistance du ministère public dans l'instruction des dossiers.

3. Faire en priorité le décompte des effectifs de la police.

4. Lier toute aide supplémentaire des donateurs à l'augmentation des salaires de la police et FARDC et à la séparation du système de paie de la chaîne de commandement, en s'inspirant du modèle utilisé actuellement dans l'armée, afin de combattre la corruption et de promouvoir la loyauté envers la police.

Aux autorités congolaises à l'occurrence le ministère de la défense et de l'Intérieur.

5. Créer des brigades spécialement formées et équipées pour combattre la forte prévalence des crimes à caractère sexuel, et aménager dans les postes de police des chambres sécurisées pour accueillir les enfants et les victimes des violences sexuelles.

6. Prendre des mesures spéciales en vue de recruter et de promouvoir les femmes dans le but ultime de favoriser la parité hommes-femmes dans la police surtout dans le territoire de Nyiragongo où les femmes policières sont presque inexistantes.

7. En consultation avec les donateurs, intégrer et simplifier les structures nationales de commandement et de prise de décision afin d'améliorer la coordination entre les divers programmes de réforme et réduire ainsi les risques de blocage du processus.

8. En consultation avec les bailleurs de fonds, faire un examen approfondi de l'armée permettant de déterminer les menaces de sécurité et d'établir un équilibre entre les besoins et les ressources disponibles, dans le cadre d'une stratégie sécuritaire à long terme

10. Réduire sensiblement les effectifs de la garde présidentielle dans la province du nord Kivu qui commettent des violations de droits humains à l'endroit de la population civile en intégrant le surplus dans la structure de l'armée régulière.

11. adopter une approche pratique en désignant des conseillers techniques chargés de superviser les listes de paie, accompagner la formation et les opérations des unités déployées;

12. aider à mettre au point les normes de fonctionnement et assurer la formation des instructeurs congolais sur la promotion de droits humains dans la réforme du secteur de la sécurité,

13. Accroître l'investissement des bailleurs de fonds dans l'intégration de l'armée afin qu'il corresponde au soutien accordé au processus de démobilisation, en utilisant les fonds, notamment pour l'équipement, le logement, les soins de santé et les frais de scolarité des enfants des soldats, en priorité aux brigades intégrées.



Les unités de base FARDC en pleine séance d'échange à KIBUMBA sur les droits de l'homme et les différentes infractions que commettent les militaires dans l'exercice de leurs fonctions à l'endroit de populations civiles.

XI. CONCLUSION GENERALE DE LA FORMATION.

Dans le cadre de ce projet d'appui à la promotion de droits humains dans le secteur de la sécurité au Nord Kivu, plusieurs leçons ont été apprises par rapport à les violations de droits humains.

Ces ateliers diversifiés à l'intention des acteurs de la sécurité notamment la FARDC et la police constitue un bouff de soulagement pour la population locale dans les 2 territoires ciblés qui ont subi plusieurs violations de la part de celles-ci depuis plus d'une décennie.

Ces acteurs ont compris l'ampleur des infractions et violations qu'ils commettent et ont exprimé le souhait de collaborer avec les autorités administratives et la société civile pour mettre fins aux violations de droits de l'homme et contribuer à la restauration de la paix et de la sécurité dans les zones de retour des déplacés et assurer la protection de civiles avant, pendant et après le conflits.

Ces acteurs ont réitéré leur engagement aussi de renforcer le lien avec la MONUSCO qui assume aussi le mandat de protéger le civiles en RDC et travaillerons également avec les acteurs de la société civile en matière de protection de défenseurs de droits humains et de population civiles et leurs biens.

Les juges militaires et auditeurs ont compris la nécessité de respecter la loi pour éviter de tomber dans des infractions très lourdes en violant la constitution de la République.

Ces derniers souhaiteraient que CADERCO puisse élargir son projet sur toute l'étendue de la province et organiser des journées d'Eveils à la citoyenneté pendant les parades militaires pour édifier les unités de base sur l'éducation aux droits de l'homme et les différents instruments juridiques y afférents en matière de protection de droits humains et de civiles en générale.

CADERCO voudrait voir d'autres acteurs et donateurs intéressés par la thématique réforme du secteur de la sécurité pour faire progresser le respect du droit de l'homme, les libertés fondamentales et instaurer un climat de paix au nord Kivu, de soutenir ce programme pour une durée de 4 ans afin d'accompagner le gouvernement congolais dans sa mission restauration d'une démocratie à tous le niveau et du respect de droits de l'homme en générale.

**ANNEXE 1 : PROGRAMME DE L'ATELIER DE RENFORCEMENT
DES ACTEURS DU SECTEUR DE LA SECURITE SUR LA PAIX, LA
PROMOTION DU DROIT DE L'HOMME ET DE LA NON VIOLENCE
DU 27 au 29/03 à Minova et du 07 au 09/03 à Nyiragongo.**

HEURE	THEMES	FACILITATEUR	OBSERVATION
7h45- 8h ⁰⁰	Enregistrement des participants	Fabrice	
8h ⁰⁰ -8h30	Ouverture et mot de bienvenue par le représentant du CADERCO	Jean Luc	
8h30- 8h45	Mot d'ouverture par le représentant de l'AT	Chef de poste	
8h45-9h ⁰⁰	Présentation des participants, facilitateurs	Jean Luc	
9h ⁰⁰ -10h ⁰⁰	Définition des objectifs de l'atelier, attentes, craintes des participants et les normes de bonne conduite	Facilitateur	
10h ⁰⁰ -10h15 Pause-café			
10h15-12h ⁰⁰	<ul style="list-style-type: none"> • Exposé : Présentation 1 : Education aux droits de l'homme, à la paix et à la non-violence (par Me. Goyon) • Présentation 2 : instruments juridiques nationaux et internationaux relatifs aux droits humains et les mécanismes de protection 	Facilitateur (Me. Goyon à Minova) et Patient à Monigi	
12h ⁰⁰ -13h ⁰⁰		Facilitateur (Me. Goyon Minova) et Patient à Monigi	
13h ⁰⁰ -14h ⁰⁰ : Pause repas			
14h ⁰⁰ -14h45	Présentation 3 : le Rôle de la police, FARDC, ANR, en matière de la promotion des droits humains Paix et non-violence, techniques de résolution pacifique des conflits	Facilitateur PNC KALEHE à Minova Oswald à Monigi	
14h15-15h30	Plénière, visant à mettre tous les acteurs de sécurité à émettre des recommandations sur les notions vues	Facilitateur, officiers	Travaux en carrefour
15h30-16h15	Restitution des travaux de carrefour et recueil des recommandations		
16h20	Fin des travaux et mot de clôture par le représentant de CADERCO	Représentant de CADERCO	
2eme journée			

8h ⁰⁰ -9h ⁰⁰	Accueil des participants, présentation des résultats des exposés précédents, questions et réponses	Facilitateur	
9h ⁰⁰ -10h ⁰⁰	Présentation du guide d'éducation aux droits humains en faveur des acteurs du secteur de sécurité	Facilitateur à Minova et Représentant CADERCO à Monigi	
10h ⁰⁰ -10h15 Pause-café			
10h15-10h11h15	Notions sur l'éducation à la démocratie, Etat de droit et bonne gouvernance	Me. GOYON à minova, et directeur CADERCO à Monigi	
11h15-13h ⁰⁰	Notions sur l'éducation à la paix, à la non-violence, mécanismes, stratégies, rôles des acteurs de sécurité et les Techniques de plaidoyer	Facilitateur Me.GOYON à Minova et Oswald à Monigi	
13h ⁰⁰ -14 pause repas			
14h ⁰⁰ -15h ⁰⁰	Education sur la lutte contre corruption et les rôles des cours et tribunaux en matière de promotion des droits humains	Facilitateur Me.Goyon à Minova et Me.Patient à Monigi	
15h ⁰⁰ -16h ⁰⁰	Constitution des groupes et travaux en carrefour	Facilitateurs	
16h ⁰⁰ 16h15	Restitution des travaux des groupes et recueil de recommandations		
16h15-16h30	Fin des travaux et mot de clôture	Représentant de CADERCO	
	3eme journée		
De 08H- 9h	Evaluation de la journée précédente,	Modérateur	
09H- 10h	Les rôles des acteurs du secteur de la sécurité dans la promotion de droits humains.	Me Patient pole pole	
10H- 13h	Exposé sur le guide de l'éducation aux droits humains.	Me Patient pole pole	
13h- 14h	PAUSE REPAS		
14H-15H	Présentation du thème sur la réforme du secteur de la sécurité au nord Kivu	Me Phidias Mufanzara Me Patient	
16h00	Evaluation générale et clôture de l'atelier.	L'équipe du CADERCO	

ANNEXE 2 : LES IMAGES PHOTOS DE L'ATELIER

Le commandant PCR MINOVA entrain de réagir sur une question de tracasseries que subissent les usagers de la route



Un leader de la société civile de KALUNGU donne les résultats des travaux en carrefour portant sur les stratégies à mettre en place pour lutter contre les violations des droits de l'homme dans leurs contrains.



Le facilitateur entrain d'expliquer les notions sur la démocratie, l'état de droit et les responsabilités civiques aux officiers de sécurité et les leaders communautaires en atelier de formation à MINOVA.



Les officiers de sécurité(FARDC et police) et autres leaders communautaires sur la photo en famille après atelier de formation à Monigi sur la promotion des droits de l'homme dans le secteur de sécurité, responsabilité civiques , paix et gestion des conflits.

**Annexe 3 : Echantillon liste de présence pour l'atelier et
journée d'éveil à la citoyenneté JEC.**



LISTE DE PRESENCE DES PARTICIPANTS A L'ATELIER DE RENFORCEMENT DE CAPACITES DES ACTEURS DU SECTEUR DE SECURITE

LE 27.1.02./2011

A MINOVA EN TERRITOIRE DE MASISI

N°	NOMS ET POST NOM	FONCTION	PROVENANCE	CONTACT	AVANT	MIDI	SIGNATURE
01	DUNIA-Jwirire Modeste	Comd PNC Kiv	KIROTSHI	083420582			
02	ILUNGA KALOLO Paulin	Comd 2nd	BWEREMANA	0859108061			
03	TSHIBAMBE - Jozic	S2 PNC SAKI	SAKI	0840531742			
04	VALENTINE BWALITSE	P.F CADERCO	SHASHA	0895880262			
05	BUNYA - wa - UKANGA	A.T.C KALUNGU	KALUNGU	0822246252			
06	MAHITAJI KAJUMBU	Sec village	KALUNGU	0819367446			
07	MATHEWE RUMORAKA	CA ANR KALUNGU	KALUNGU	0899464248			
08	GRANTIL MUVUNGA	C.A.D.G.M KALUNGU	KALUNGU	0808809235			
09	MUHABWA MULOMBA Pascal	ANR BWER	BWEREMANA	0840327030			
10	IRAFASHA NOUNGUTSE	D.O.M	BWEREMANA	859528280			
11	JAMES HAKIZIMANA	GREFIER TRIPAK	MINOVA	0971254029			
12	BAHATI ARIEN	GARDIEN PRISON	MINOVA				
13	Goeth SIFA MASTAKE	Journaliste	MINOVA	0932007387			
14	LONGANGI - MARETI	Comd 2nd Divs KIV	MINOVA	0993272392			
15	MAKIKI - Noug - Michel	COROPER	MINOVA	0999905497			
16	MUHARURO - W - F	Chf/dept	BITONGA	0853414685			
17	MUKINOO BAKUKUMAS	CHEF HONORARI BWER	BWEREMANA	0995321222			
18	MUNOGERA BALY	SEC I PESTE	MINOVA	0990277702			
19	BALUME BASHOMBA ADEU	CA GEM	BWEREMANA	084787012			
20	MUCHOKIWA - TANNIER	Comd PNC KIV	KALUNGU	0818450629			
21	PATRICK	Comd FARE	KALUNGU	0815473806			
22	KINDEKE - NPETI	Comd FARDC	MINOVA	0971301303			
23	KAZENGE - KADUNDALA	CPIANRI	MINOVA	0997242148			
24	BATI KABAIRWE Bernard	Comd CPEA	KIROTSHI	0853357431			
25	OTKENI - NKALABA	OPS/ANA	MINOVA	0847113081			
26	MWENZÉ - MUHOLE	JUSTICE - LITAI	MINOVA				
27	MAGENE - NUNYANGI	C.P/DGPE	MINOVA	0853614661			
28	Com AEO BALEZI - BISOZIWA	Comd psPEF	MINOVA	0945486490			

Centre d'Appui pour le Développement Rural et Communautaire, CADERCO en sigle

Av. de la Paix, Q. Himbi II, Commune de Goma, Province du Nord Kivu

Domaines d'intervention : Gouvernance locale et ressources naturelles, Protection de l'enfance, gestion et transformation de conflits, réinsertion des jeunes affectés par les conflits armés, Aide humanitaire d'urgence aux IDPS, Education à la Citoyenneté, Education aux Droits de l'homme et à la démocratie, prévention de VIH SIDA et santé à la reproduction, sécurité alimentaire.

Annexe 4 :

Mot d'ouverture du représentant du CADERCO à l'occasion de l'ouverture de l'atelier de renforcement des capacités des acteurs de la réforme de la sécurité et les leaders communautaires sur l'éducation aux droits de l'homme, la paix, les rôles et responsabilités civiques de citoyens(Organisé à MASISI BORD DU LAC , du 27 au 29/02/2014).

Monsieur le représentant de l'administrateur du territoire,

Mesdames et messieurs, chers participants membres de différents services étatiques (officiers supérieur de FARDC et représentant de l'auditorat militaire, chers membres de la société civile,

Mesdames et messieurs bonjour,

Aujourd'hui, l'honneur m'échoit de prendre la parole au nom du Centre d'Appui pour le Développement Rural et Communautaire (CADERCO) à travers le Projet de promotion de droits Humains dans le Secteur de la Sécurité au Nord Kivu pour confirmer une fois de plus l'engagement de NED à soutenir la promotion de droits de l'homme et la liberté à travers le Monde et particulièrement en République Démocratique du Congo.

La présence marquée des Forces de l'Ordre et de Sécurité du territoire de Kalehe et Masisi bord du lac à cet atelier dont certains membres sont venus des localités assez éloignées, témoigne de leur ferme volonté à contribuer aux respect de droits humains, à la culture de la paix et à la mise en application des normes juridiques nationaux et internationaux de protection de groupes vulnérables et du respect de droit de l'homme en générale.

Aussi, permettez-moi de louer ici, l'engagement du gouvernement congolais dans la réforme du secteur de la sécurité en renforçant la capacité de la police à pouvoir mettre en application les normes juridiques nationaux et internationaux sur la protection et du respect de droit de l'homme ,la protection et sécurité des populations civiles dans les zones post conflits armés.,

De notre côté entant qu'organisation de la société civile œuvrant pour une gouvernance locale de proximité et de l'éducatons aux droits de l'homme, nous, réitérons notre détermination de continuer à soutenir les autorités politico administrative et judiciaire dans leurs démarches de promouvoir la démocratie locale, le droit de l'homme, instaurer une culture de la paix et de la non violence dans leurs juridictions , mais aussi à instaurer un climat de collaboration entre les civiles et militaires pour que les citoyens puissent exprimer librement et bénéficier de leurs droits les plus fondamentaux dans nos communautés sans menace de la part de la police ,de l'ANR et de la FARDC.

Mesdames et messieurs les hauts responsables civils et militaires,

Plus nous avançons vers une amélioration de la gouvernance de notre pays, plus la capacité nationale à gérer les divers aléas sociaux et politiques sera éprouvée. Les foyers de violences, d'intimidations et d'échauffourées ainsi que les conflits divers sont parfois utilisés comme une tactique politique pour faire taire les défenseurs de droits de l'homme qui ont comme mission d'accompagner le gouvernement congolais dans la gestion du pays en contribuant à l'amélioration de la gouvernance judiciaire, politique, institutionnelle etc. Les Forces de l'Ordre et de la Sécurité ont un rôle à jouer maintenant et auront davantage un rôle important à jouer dans les jours et semaines à venir en matière de maintien de l'ordre, du respect des droits de l'homme et de préservation des libertés individuelles et collectives mais aussi des biens publics et privés et enfin de sécurisation et protection de civils afin que ces derniers puissent bénéficiera d'une bonne jouissance de leurs droits et de l'accès à une justice équitable exempté d'une corruption.

Mesdames et messieurs, à travers cet atelier, nous voulons favoriser l'échange d'information entre acteur sur tous les aspects techniques et juridiques liés au respect des libertés publiques, pour le maintien de l'ordre dont vous êtes garants, en vue d'un meilleur respect des droits de l'homme et des libertés collectives et individuelles particulièrement en période de de conflits. Nous souhaitons que cet atelier puisse servir de cadre où les responsables du maintien de l'ordre et de la

sécurité, les experts et des praticiens pourront partager les expériences, discuter des stratégies efficace pour promouvoir une culture de la paix , développer un cadre de dialogue entre civiles et militaires et pour un respect de droits et devoirs de chaque citoyen de Minova et Bweremana.

Mesdames et Messieurs,

Nous avons aujourd'hui un défi commun à relever, celui de mettre fin aux violations de droits de l'homme commises parfois par nos services, nos unités et d'organiser de restitution pour l'application de lois et du respect de la constitution congolaise au sein de nos services respectifs.

Mesdames et Messieurs,

Face aux cas de violence qui ont fait choqué et bouleversé la population locale de Masisi bord du lac et Haut plateau de Kalehe ces derniers jours et qui nous interpellent tous , je voudrai rappeler ici cet extrait du préambule de la déclaration universelle des droits de l'Homme qui stipule, je cite:" *Considérant* que la méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité et que l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme.

Considérant qu'il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression.

Considérant qu'il est essentiel d'encourager le développement de relations amicales entre civiles, miliaires, police, autorité administrative et autorité judiciaire dans le territoire de Kalehe et Masisi.

Considérant que dans la Charte les peuples des Nations Unies ont proclamé à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes, et qu'ils se sont déclarés résolus à favoriser le progrès social et à instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande.

Mesdames et Messieurs,

La paix est indissociable du respect des droits de l'Homme qui constituent une exigence à laquelle doit souscrire l'ensemble des acteurs comme nous sommes. En effet, les droits humains et les libertés fondamentales ne peuvent s'épanouir que dans un climat de paix et de stabilité, mais aussi, ne l'oublions pas, dans un environnement économique favorable.

Est-il besoin de rappeler que la maladie, la faim et l'ignorance comptent parmi les causes de la violence ? L'exercice des droits économiques, sociaux et culturels est dans ces conditions une impérieuse nécessité.

Nous ne devons pas perdre de vue, vous ne devez pas perdre de vue, que la promotion et la protection des droits de l'homme participe aussi à la consolidation de la paix et de la démocratie.

Enfin, nous espérons en effet que, ces résultats de cette formation seront capitalisés par les participants et que les différentes recommandations émises seront mise en application.

Mesdames et Messieurs,

C'est par ces mots que je voudrais clore mon allocution en souhaitant à tous les participants plein succès à vos travaux. Vive la paix, vive la FARD, la police, vive CADERCO et vive nos autorités politico administratives et judiciaires ici présent.

Je vous remercie.